

COMMUNE DE



NOMBRE DE CONSEILLERS :

Membres en exercice	:	39
Membres présents :		
Jusqu'à 19h20	:	26
De 19h20 à 19h30	:	27
À partir de 19h30	:	28
Pouvoirs :		
Jusqu'à 19h30	:	5
À partir de 19h30	:	4
Suffrages exprimés :		
Jusqu'à 19h20	:	31
À partir de 19h20	:	32

DATE DE CONVOCATION :
31 août 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Rots, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques VIRLOUVET, Maire.

Présents : Jacques VIRLOUVET, Michel BOURGUIGNON, Aurore BRUAND, Luc GASNIER, Annick LE RENARD, Géraldine BRIÈRE-SAUNIER (à partir de 19h30), André LEBOURGEOIS, Magali PATARD-RÉGNÉ, Daniel ADAM, Marie-José LUCAS, Pascal DENEU, Anne-Laure NATIVELLE, Thomas PAULMIER, Nathalie DORLÉANS, Delphine JAMET, Yvan ROUSSEL, Yannick GILLETTE, Annie LAGARDE, Nicolas PAUNET, Jean-Pierre LUET, Stéphanie FAUTRAS, Michèle PIQUOT, Ludovic BUON, Frédéric NOEL, Céline LETELLIER, Fabienne SUZANNE (à partir de 19h20), Pascal LAVENIER et Alain FOREAU.

Absents excusés : Francis JULIEN, Géraldine BRIÈRE-SAUNIER (jusqu'à 19h30), Jean-Pierre DANIEL, Édith AKRÉMI, Anne-Sophie BOULET, Lucile POULAIN, François PINÇON, Franck FÉRET, Annie THIBAUT, Paul DOUESNEL, Fabienne SUZANNE (jusqu'à 19h20), Khadija PERREAU et Florence BIDERRE.

Absents non excusés : néant.

Pouvoirs : Francis JULIEN à Aurore BRUAND, Géraldine BRIÈRE-SAUNIER à André LEBOURGEOIS (jusqu'à 19h30), Jean-Pierre DANIEL à Marie-José LUCAS, Anne-Sophie BOULET à Yannick GILLETTE, Paul DOUESNEL à Michel BOURGUIGNON.

Secrétaire de séance : Michel BOURGUIGNON.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'évoquer le point sur l'avancée des travaux en cours en dernier et d'ajouter deux points à l'ordre du jour de la séance :

- 8- Délibération : demande d'agrément pour l'aide à l'investissement locatif.
- 9- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour demander la subvention A.P.C.R. au Conseil départemental du Calvados pour les travaux de réhabilitation du Presbytère en gîte rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise les modifications de l'ordre du jour proposées par Monsieur le Maire.

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Suffrages exprimés : 31
Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0

Ordre du jour :

- 1- Élection d'un secrétaire de séance.

A- ADMINISTRATION

- 2- Délibération : approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 4 juillet 2016.
- 3- Délibération : désignation des délégués titulaires et suppléants de la Commune de Rots à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la CdC Entre Thue et Mue.
- 4- Délibération : simplification de la procédure pour les marchés publics inférieurs à 90 000 € Hors Taxes.

B- RESSOURCES HUMAINES

- 5- Délibération : renouvellement du poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.)
- 6- Délibération : création d'un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) pour les travaux de maçonnerie sur le quartier de Secqueville-en-Bessin.

C- URBANISME

- 7- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire de modifier le CUB 014 543 16 B0024.
- 8- Délibération : demande d'agrément pour l'aide à l'investissement locatif.

D- TRAVAUX

- 9- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour demander la subvention A.P.C.R. au Conseil départemental du Calvados pour les travaux de réhabilitation du Presbytère en gîte rural.

E- PROJET EN COURS

- 10- Information : point sur l'avancée des projets en cours.

Questions diverses : désignation d'un correspondant défense et d'un référent au S.D.E.C. pour le projet d'installation de bornes électriques sur le quartier de Rots.

1-) ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Michel BOURGUIGNON est désigné comme secrétaire de séance.

2-) DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

Rapporteur	Document
M. Michel BOURGUIGNON	Compte-rendu du Conseil municipal du 04/07/16.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué et secrétaire de séance de la réunion de Conseil municipal du 04/07/2016.

Monsieur Michel BOURGUIGNON donne lecture du compte-rendu de la réunion du 04/07/2016.

Il demande aux conseillers municipaux s'ils approuvent ce compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 04/07/2016.

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Suffrages exprimés : 31
Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0

3-) DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA COMMUNE DE ROTS À LA C.L.E.C.T. DE LA CDC ENTRE THUE ET MUE

Rapporteurs	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Néant.

Monsieur le Maire rappelle que le 01/01/2017, la Communauté de Communes Entre Thue fusionnera avec la Communauté d'agglomération Caen la mer, la Communauté de Communes Plaine-Sud-de-Caen et la Commune de Thaon pour créer la Communauté urbaine Caen la mer. Une des conséquences de cette fusion est le transfert d'une partie de la compétence scolaire de la Communauté de Communes Entre Thue et Mue vers ses communes membres. Une Commission d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) devra évaluer le montant des charges liées à cette compétence et définir des clés de répartition. Des représentants titulaires et suppléants du Conseil municipal de Rots doivent être désignés pour siéger à cette commission.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'après vérification auprès des services de la Communauté de Communes, le Conseil municipal n'est pas contraint de délibérer pour désigner ses délégués.

Après en avoir délibéré par principe, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne en son sein les représentants suivants :

Commune historique	Titulaire	Suppléant
Lasson	Michel BOURGUIGNON	Jean Pierre DANIEL
Rots	Jacques VIRLOUVET	Luc GASNIER
Secqueville-en-Bessin	Aurore BRUAND	Annick LE RENARD

Arrivée de Madame Fabienne SUZANNE à 19h20.

4-) DÉLIBÉRATION : SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE POUR LES MARCHÉS PUBLICS INFÉRIEURS À 90 000 € H.T.

Rapporteur M. David CARRÉ	Document néant.
------------------------------	--------------------

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur David CARRÉ, responsable des services administratifs.

Monsieur David CARRÉ explique que dans le cadre des marchés publics inférieurs à 90 000 € Hors Taxes, il est possible de diminuer le nombre de documents mis à disposition pendant la période de consultation. Après vérification auprès des services du Centre des finances publiques de Tilly-sur-Seulles, le Conseil municipal peut autoriser Monsieur le Maire à accepter des offres sous forme de devis sans que soient mis à disposition des candidats un règlement de consultation, un Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.A.P.) et un Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.). Un acte d'engagement devra tout de même être signé par Monsieur le Maire et par le candidat retenu.

Monsieur le Maire précise que cela permettrait, pour les marchés les moins techniques d'économiser des frais de cabinet d'étude habituellement missionné pour rédiger ces documents. Il demande aux conseillers municipaux l'autorisation de mettre en place cette procédure simplifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à attribuer les marchés publics inférieurs à 90 000 € H.T. sur simple présentation de plusieurs devis pendant la période de consultation,
- à signer l'acte d'engagement avec le candidat retenu.

Présents : 27	Pouvoirs : 5	Suffrages exprimés : 32
Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0

5-) DÉLIBÉRATION : RENOUVELLEMENT DU POSTE D'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (A.S.V.P.)

Rapporteur M. Jacques VIRLOUVET	Document Délibération de la Commune historique de Rots n°91-10-2015.
------------------------------------	---

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que le Contrat à Durée Déterminée de l'A.S.V.P. arrive à son terme au 31/12/2016. Par sa délibération n°91-10-2015, le Conseil municipal de la Commune historique de Rots avait prévu une fin de validité de ce poste au 31/12/2016.

Monsieur le Maire précise qu'à chaque création de poste d'A.S.V.P., l'agent recruté doit faire une demande d'agrément au Procureur de la République et une demande d'assermentation au Tribunal de Police sans lesquelles il ne peut rédiger de contraventions. Par souci de simplifier les procédures administratives, il est donc préférable de ne pas indiquer de date limite de validité du poste dans la délibération.

Monsieur Nicolas PAUNET, conseiller municipal, demande si le traitement des verbalisations de l'A.S.V.P. par les services du Procureur de la République est bien suivi. Monsieur le Maire répond qu'il ne peut apporter de réponse dans la mesure où, pour l'instant, aucune des personnes verbalisées n'a encore contesté son amende.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de renouveler ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer un poste d'A.S.V.P. au 01/01/2017,
- de porter à 3 heures hebdomadaires le temps de travail de l'A.S.V.P.,
- que l'agent recruté sur ce poste sera rémunéré à l'échelon 1 de l'échelle indiciaire des adjoints techniques de 2^{ème} classe.

Présents : 27	Pouvoirs : 5	Suffrages exprimés : 32
Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0

Arrivée de Madame Géraldine BRIÈRE-SAUNIER à 19h30.

6-) DÉLIBÉRATION : CRÉATION D'UN POSTE EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI POUR LES TRAVAUX DE MAÇONNERIE SUR LE QUARTIER DE SECQUEVILLE-EN-BESSIN

Rapporteurs	Documents
Mme Aurore BRUAND	néant.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Aurore BRUAND, Maire déléguée.

Madame Aurore BRUAND présente les besoins en travaux de restauration des murs du cimetière et des bâtiments en pierre sur le territoire du quartier de Secqueville-en-Bessin. Tenant compte également de la reprise par la Commune de Rots de l'entretien et de la réparation des bâtiments scolaires, elle propose le recrutement d'un nouvel agent dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.) / Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) à hauteur de 35h/semaine qui prévoit une aide de l'État pour financer le salaire de l'agent recruté.

L'aide est la suivante :

- remboursement du salaire brut à hauteur de 80 % de 22 h de temps de travail hebdomadaire au Salaire Minimum de Croissance (S.M.I.C.),
- exonération d'une partie des charges patronales sur les bases d'un S.M.I.C. à 35 heures par semaine.

Madame Aurore BRUAND informe les conseillers municipaux qu'en compagnie de Monsieur le Maire et de Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué, elle a reçu un candidat éligible au dispositif C.A.E..

Madame Magali PATARD-RÉGNÉ, adjointe au Maire chargée des affaires sociales regrette que l'Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi (A.I.A.E.) n'ait pas été contactée pour participer au recrutement alors que la Commune de Rots lui a attribué une subvention en 2016. Il ajoute qu'un jeune sans expérience aurait pu être recruté pour débiter l'apprentissage du métier de maçon.

Madame Michèle PIQUOT, conseillère municipale répond que les demandeurs d'emploi qui ont entre 50 et 60 ans ont également beaucoup de difficultés à trouver des emplois.

Monsieur le Maire :

- propose au Conseil municipal la création d'un emploi de C.A.E. pour une durée initiale de 12 mois renouvelables dans la limite de 24 mois,
- propose aux conseillers municipaux de fixer le montant de la rémunération brute au S.M.I.C.,
- demande l'autorisation de mettre en marche l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour le recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour, 0 contre et 2 abstentions, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer le C.U.I. relatif à cette embauche.

Présents : 28	Pouvoirs : 4	Suffrages exprimés : 32
Pour : 30	Contre : 0	Abstentions : 2

Monsieur le Maire précise qu'à la fin du contrat, il demandera l'avis du Conseil municipal pour le renouvellement du poste.

7-) DÉLIBÉRATION : AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE MODIFIER LE CUB 014 543 16 B 0024

Rapporteur	Document
Mme Aurore BRUAND	Plan de situation.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Aurore BRUAND, Maire déléguée.

Madame Aurore BRUAND explique que le Service d'Instruction Mutualisé des Autorisations d'Urbanisme (S.I.M.A.U.) qui instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme de la Commune nouvelle de Rots a refusé d'autoriser la demande CUB 014 543 16 B0024 concernant la création d'un lotissement de 4 lots sur la parcelle AB 175, rue de la Dîme, quartier de Secqueville-en-Bessin malgré son avis favorable.

Le S.I.M.A.U. fait référence au Plan d'Aménagement et de Déplacement Durable (P.A.D.D.) du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune historique de Secqueville-en-Bessin qui prévoit l'aménagement d'un chemin entre la route et la parcelle AB 118 en bordure de la parcelle AB 175. Le projet d'aménagement n'ayant plus lieu d'être, le S.I.M.A.U. demande que le Conseil municipal de la Commune nouvelle de Rots autorise Monsieur le Maire à annuler l'obligation d'aménagement de ce chemin pour autoriser le CUB 014 543 16 B 0024.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation d'annuler l'obligation d'aménagement de ce chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- annuler l'obligation d'aménagement de ce chemin,
- à ne pas mentionner cet aménagement dans le CUB 014 543 16 B 0024,
- à ne pas mentionner l'orientation d'aménagement et de programmation concernant la parcelle AB 175 dans le CUB 014 543 16 B 0024.

Présents : 28	Pouvoirs : 4	Suffrages exprimés : 32
Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0

8-) DÉLIBÉRATION : DEMANDE D'AGRÈMENT POUR L'AIDE À L'INVESTISSEMENT LOCATIF

Rapporteur	Document
M. André LEBOURGEOIS	Délibération Commune historique de Rots n°76-09-2014.

Monsieur André LEBOURGEOIS explique que l'arrêté du 1er août 2014 pris en application de l'article R.304-1 du code de l'habitation et de la construction et révisant le zonage dit « A/B/C » a classé la Commune historique de Rots en zone « B2 » ce qui lui donne le droit à des aides de l'État pour l'investissement locatif (loi « Pinel »). Les Communes historiques de Lasson et Secqueville-en-Bessin n'étaient alors pas concernées.

Au 1er janvier 2016, avec le passage en Commune nouvelle :

- l'agrément pour la Commune historique de Rots est prorogé jusqu'au 31/12/2016 mais pas au de là,
- il est possible d'élargir cette éligibilité au territoire des quartiers de Lasson et Secqueville-en-Bessin sous condition de demander un agrément pour l'ensemble du territoire de la Commune nouvelle de Rots.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de demander cet agrément pour la Commune nouvelle de Rots.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix pour, 0 contre et 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à demander cet agrément auprès des services de la Préfecture de Normandie.

Présents : 28	Pouvoirs : 4	Suffrages exprimés : 32
Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 1

9-) DÉLIBÉRATION : AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE POUR DEMANDER LA SUBVENTION A.P.C.R. AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE EN GÎTE RURAL

Rapporteur	Document
M. Jacques VIRLOUVET	Néant.

Monsieur le Maire explique que le projet de réhabilitation du presbytère du quartier de Rots en gîte rural est éligible à la subvention Aide aux Petites Communes Rurales (A.P.C.R.) du Conseil départemental du Calvados.

Il demande aux conseillers municipaux l'autorisation de demander cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander la subvention A.P.C.R. annuelle au Conseil départemental du Calvados au titre de l'année 2016 pour la réhabilitation en gîte rural du Presbytère du quartier de Rots.

Présents : 28	Pouvoirs : 4	Suffrages exprimés : 32
Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0

10-) INFORMATION : POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

1-) Transfert de la compétence scolaire de la Communauté de Communes Entre Thue et Mue.

La fusion de la Communauté de Communes Entre Thue et Mue avec la Communauté d'agglomération Caen la mer, la Communauté de Communes Plaine-Sud-de-Caen et la Commune de Thaon aura pour conséquence indirecte le transfert de la compétence éducation de la Communauté de Communes Entre Thue et Mue vers ses Communes membres. Ainsi, la Commune de Rots aura à charge cette compétence à compter du 01/01/2017.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Annick LE RENARD et à Madame Géraldine BRIÈRE-SAUNIER chargé des relations avec la Communauté de Communes pour les affaires scolaires.

Effectifs des écoles de Rots	École maternelle : 72 ; École primaire : 127.
Animation / Activités Péri-Scolaires	Actuellement la Communauté de Communes Entre Thue et Mue délègue la gestion de la compétence à l'Association Loisirs Jeunesse (A.L.J.). L'association a accepté de travailler directement avec la Commune de Rots à compter du 1 ^{er} janvier 2017 mais souhaite n'avoir qu'un seul interlocuteur. La Commune de Rots signera une convention avec le futur syndicat scolaire pour permettre la continuité des Activités Péri-Scolaires (A.P.S.) telles qu'elles existent depuis 2014.
Transport scolaire	La compétence sera transférée à la future Communauté urbaine de Caen la mer. La création de la Commune nouvelle de Rots a induit des modifications de la carte scolaire. Actuellement, les enfants de Secqueville-en-Bessin vont aux écoles maternelles et primaires de Bretteville l'Orgueilleuse. Avec la création de la Commune nouvelle, les nouvelles inscriptions scolaires des enfants de Secqueville-en-Bessin doivent se faire aux écoles de Rots. Il faudra donc organiser une nouvelle ligne de ramassage scolaire entre Secqueville-en-Bessin, Bretteville l'Orgueilleuse et Rots. À partir de septembre 2017, la Commune de Rots reprendra à sa charge cette nouvelle ligne.
Restauration scolaire	Le contrat actuel entre la Communauté de Communes Entre Thue et Mue et la société API pour la restauration scolaire à l'école de Rots est valable jusqu'au 31/12/16. La Commune de Rots va lancer un appel à concurrence pour un nouveau contrat qui débutera le 01/01/2017. La période de consultation est comprise entre le 19/09/16 et le 18/11/16.
Effectifs	Pour le moment, l'évolution des effectifs des écoles maternelles et primaires de Rots est stable.
Relation avec les directeurs d'école	Monsieur le Maire est satisfait de la réunion avec les directeurs d'écoles. D'une manière générale, ils approuvent le transfert de la compétence scolaire à la Commune de Rots.
Travaux dans les écoles	<p>La Communauté de Communes a fait installer des menuiseries P.V.C. et a mis aux normes accessibilité les bâtiments. Elle doit encore faire restaurer la toiture avant le 31/12/2016.</p> <p>L'équipe des services techniques de la Commune de Rots a effectué les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- installation d'un nouveau cabanon de rangement des équipements de l'école,- 4 classes ont été repeintes,- des éclairages leds ont été installés dans 3 classes,- tous les rideaux, portes, robinets que les directeurs avaient listé ont été changés. <p>Monsieur le Maire remercie spécialement les agents des services techniques de Rots pour ces travaux effectués pendant les vacances scolaires d'été.</p> <p>Plusieurs choses restent à faire avant la récupération de la compétence :</p> <ul style="list-style-type: none">- évaluer les biens des deux écoles en demandant un plan de maintenance à la Communauté de Communes,- commander 3 téléphones mobiles supplémentaires (directrice de l'école maternelle, directeur de l'école, primaire et l'agent responsable du restaurant scolaire),- travaux de mise aux normes sécurité en prévention des risques d'attaque terroriste. <p>Monsieur Daniel ADAM, adjoint au Maire chargé des services techniques ajoute qu'avec la reprise des agents de service du restaurant scolaire, il faudra que les agents des services techniques gèrent l'approvisionnement du stock de produits d'entretien des écoles et du restaurant scolaire.</p>

2-) Communication.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Anne-Laure NATIVELLE, adjointe au Maire chargée de la communication.

Site internet	<p>La société Scénarii missionnée pour la création d'un nouveau site internet pour la Commune de Rots devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travailler sur l'arborescence, - prendre en compte la spécificité d'une Commune nouvelle composée de 3 communes déléguées, - mettre en place une navigation plus simple, plus intuitive, plus dynamique, - créer un design plus moderne et plus épuré, - permettre des évolutions futures (possibilité de mettre en ligne un système de paiement pour la facturation des repas du restaurant scolaire). <p>Le site devra être mis en place fin 2016 / début 2017. Une maquette du nouveau site sera présentée aux conseillers municipaux.</p>
Panneaux lumineux	<p>Deux nouveaux panneaux lumineux ont été budgétisés en début d'année pour les Communes déléguées de Lasson et Secqueville-en-Bessin. Secqueville-en-Bessin a finalement souhaité ne pas s'en équiper. Lasson a choisi d'implanter un panneau lumineux en face du Centre d'Animation de Lasson-Rosel.</p> <p><u>Alimentation électrique</u> Une demande d'autorisation sera faite au Syndicat d'animation Rosel-Lasson pour le raccordement électrique du panneau sur le compteur du Centre d'animation. Monsieur le Maire précise que la Commune de Rots paiera la consommation électrique. Monsieur Frédéric NOEL, conseiller municipal et Président du Syndicat n'est pas contre mais souhaite qu'une étude du coût soit faite. Monsieur Michel BOURGUIGNON ajoute que deux devis sont été demandés pour les travaux de raccordement.</p> <p><u>Logiciel</u> Avec l'achat de ce nouveau panneau est inclus un nouveau logiciel pour gérer la saisie des informations qui s'afficheront simultanément sur les 3 panneaux de la Commune nouvelle de Rots.</p>
Plan de la Commune nouvelle de Rots	<p>Après 6 phases de correction, le plan de la Commune nouvelle est prêt pour la distribution. Il le sera en même temps que le prochain bulletin municipal.</p>

3-) Emploi.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Marie-Josée LUCAS, adjointe au Maire chargée de l'emploi.

Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi (A.I.A.E.)	<p>Monsieur Joël BRUNEAU, Président de la Communauté d'agglomération de Caen la mer, a annoncé que la future Communauté urbaine ne prendrait pas la compétence emploi. Rien ne changera dans le fonctionnement avec l'A.I.A.E. après la création de la Communauté urbaine de Caen la mer. Toutes les Communes membres verseront directement la cotisation à l'association alors qu'avant la Communauté d'agglomération Caen la mer versait la cotisation pour ses communes membres adhérentes à l'association.</p>
---	--

4-) Assainissement eaux usées.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué.

Assainissement individuel	<p>3 projets de mise aux normes du système d'assainissement individuel ont reçu l'accord du Conseil départemental pour une subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mairie et atelier municipal de Lasson, - Salle des fêtes de Secqueville-en-Bessin, - Logement communal de Secqueville-en-Bessin. <p>1 projet de mise aux normes pour la mairie de Secqueville-en-Bessin est en attente d'obtention d'une subvention du Conseil départemental.</p> <p>Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué en charge du dossier précise que des devis ont été demandés à plusieurs entreprises de terrassement pour baisser les prix.</p>
Assainissement collectif	<p>3 projets d'extension du réseau d'assainissement collectif ont été programmés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le raccordement de l'habitation de Madame FALET chemin de la Croix Vautier est en cours. Ces travaux ont également permis au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) de Bretteville l'Orgueilleuse de raccorder l'habitation au réseau d'eau potable, - les travaux chemin de la Chapelle et lieu-dit Les Pérelles débiteront avant la fin de l'année. - les travaux prévus chemin des Champs Barbey commenceront à la fin du mois.

5-) Inondations.

Rots	La situation est compliquée au niveau de la RN 13. Les équipements chargés de canaliser les eaux pluviales sont mal entretenus. Il a été demandé à la Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest (D.I.R.N.O.).
Lasson	Problème d'entretien du carrefour au Hameau de Bray.
Secqueville-en-Bessin	Problème de fossé au niveau du lieu-dit Cacharat. Il est envisagé d'acquérir un morceau de terrain pour aménager un ouvrage hydraulique. La partie non utilisée du terrain servira à stocker les déchets verts.

6-) Bâtiments publics et Stade de football.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Daniel ADAM, adjoint au Maire chargé des services techniques et à Monsieur Pascal DENEU, adjoint au Maire chargé du patrimoine bâti.

Stade de football à Rots	<ul style="list-style-type: none"> - du gazon a été semé pendant les vacances d'été, - le terrain de boules a été déplacé pour permettre le futur aménagement du nouveau vestiaire, - des devis ont été demandés pour la construction d'un nouveau vestiaire.
Presbytère de Rots	Le permis de construire pour les travaux de réhabilitation du bâtiment en gîte rural a été déposé.
Église de Rots	Le projet de mise aux normes accessibilité a pris du retard car l'architecte missionné pour ce projet tarde à rendre son étude. La semaine prochaine, il doit envoyer un diagnostic ainsi que le cahier des charges des travaux.
Grange aux Dîmes	Monsieur Pascal DENEU invite les conseillers municipaux à participer à l'étude du cahier des charges.
Mairie de Rots	<p>Monsieur Michel BOURGUIGNON explique que les habitants du quartier de Rots ne sont pas encore éligibles à la fibre optique. Par contre, la mairie est éligible à la fibre optique pour les professionnels (fibre « dédiée »). Il est prévu de contacter plusieurs prestataires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - raccorder le bâtiment de la mairie au réseau de fibre optique ce qui permettrait d'améliorer le débit de connexion. L'amélioration du débit permettra de passer les communications téléphoniques par le réseau internet, - étudier la possibilité de raccorder l'école au bâtiment de la mairie pour qu'elle puisse également bénéficier d'une amélioration du débit de connexion, - améliorer le système actuel de sauvegarde des données du serveur pour une meilleure sécurité physique et une meilleure protection contre le piratage.

7-) Sécurité routière.

Sécurisation RD 170	Le début des travaux a été retardé par l'instruction de la demande de subvention au Conseil départemental au titre des amendes de police. Les travaux devraient débuter la première semaine d'octobre mais il se peut qu'ils soient reportés en avril 2017. Le Conseil départemental organisera une déviation. Cela pourra éventuellement causer une gêne pour le circuit de transport scolaire.
---------------------	--

8-) Animation.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Thomas PAULMIER, adjoint au Maire chargé des animations communales.

Forum des associations	19 associations seront présentes.
Journées du patrimoine	<p>Aucune manifestation organisée par la commission animation.</p> <p>L'Association Cocktail Culture de Rots (A.C.C.R.) organisera la visite du clocher de l'église.</p> <p>La Chorale Aldéros donnera un spectacle à l'église de Lasson. Monsieur le Maire précise qu'à l'avenir, un concert sera organisé dans chaque commune historique pour mettre à l'honneur la Commune nouvelle.</p> <p>L'association patrimoine de Secqueville-en-Bessin propose journées de visites de l'église Sainte Sulpice ainsi qu'une randonnée historique.</p>

QUESTIONS DIVERSES

1-) Commission finances.

Monsieur LUC GASNIER, 1^{er} Adjoint au Maire chargé des finances annonce que la prochaine réunion de la Commission finances aura lieu le 20/09/2016 à 19 heures à la mairie de Rots.

2-) Correspondant défense.

Une réunion des correspondants défense du Calvados est organisée vendredi 30 septembre à 14h au Mémorial de Caen. Monsieur Jean-Pierre DANIEL est désigné correspondant défense, il assistera à cette réunion.

3-) Implantation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

La Commune historique de Rots a transféré la compétence Infrastructure de Recharge des Véhicules Électriques (I.R.V.E.) au Syndicat Départemental Énergies du Calvados (S.D.E.C. Énergies). Le syndicat demande un correspondant pour lancer le projet d'implantation d'une ou plusieurs bornes sur le territoire du quartier de Rots.

Monsieur Pascal DENEU, adjoint au Maire chargé du patrimoine bâti est désigné pour cette mission.

4-) Subvention pour le projet de réhabilitation du Presbytère de Rots en gîte rural.

Le projet sera peut-être éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) en 2017.

5-) Création d'un groupe de travail « Projets structurants ».

Monsieur le Maire souhaite qu'un groupe de travail intitulé « Projets structurants » soit créé pour :

- planifier les besoins en équipements publics,
- réfléchir sur des règles communes de fonctionnement des bâtiments communaux ouverts au public.

Quelques sujets sont déjà prévus : construction d'un gymnase, élaboration de règles communes pour la location et d'utilisation pour toutes les salles des fêtes et centres d'animation du territoire de la Commune nouvelle.

Un sous-groupe devra travailler avec le Syndicat intercommunal de gestion du centre d'animation Lasson-Rosel pour réfléchir sur l'avenir du Centre d'animation situé à Lasson.

Monsieur le Maire souhaite qu'un maximum de conseillers municipaux s'investissent. Les conseillers municipaux suivants souhaitent travailler dans ce groupe de travail :

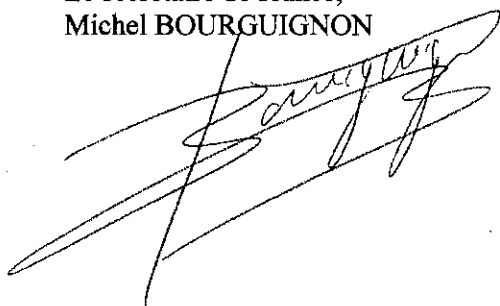
- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| - Monsieur Pascal DENEU, | - Monsieur Nicolas PAUNET, |
| - Monsieur Yvan ROUSSEL, | - Monsieur Yannick GILLETTE, |
| - Madame Nathalie DORLÉANS, | - Madame Magali PATARD-RÉGNÉ, |
| - Madame Marie-Josée LUCAS, | - Madame Fabienne SUZANNE, |
| - Monsieur Frédéric NOEL, | - Monsieur Alain FOREAU, |
| - Monsieur André LEBOURGEOIS, | |

Monsieur le Maire conclut la réunion en expliquant qu'il y a beaucoup de travail en ce moment. Les profondes réformes territoriales et les nombreux projets municipaux impliquent des ordres du jour du Conseil municipal très chargés. Il comprend que certains conseillers municipaux se sentent perdus et les incite à s'investir dans les réunions de travail car avec 39 conseillers municipaux, il est difficile de débattre longtemps sur les dossiers en réunion de Conseil municipal.

Il ajoute que d'un point de vue budgétaire, l'année 2016 a été compliquée. Pour 2017, il souhaite qu'une liste des investissements soit préparée pour une meilleure planification des dépenses et des travaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-et-une heure et cinquante minutes.

Le secrétaire de séance,
Michel BOURGUIGNON



Le Maire,
Jacques VIRLOUVET

